Département de l'Aude

République Française
COMMUNE DE CAMURAC

Nombre de membres en exercice: 7	**Séance du 05 août 2022** L'an deux mille vingt-deux et le cinq août l'assemblée régulièrement convoquée le 05 août 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 4	**Sont présents:** Bernard VAQUIÉ, Michel LORIOT, Patrice VERGÉ, Stéphane VACQUIÉ
Votants: 4	**Représentés:**
	Excuses: Jean-François ARCENS, Rodrique CLIJSEN, Brigitte FABBRO
	Absents:
	Secrétaire de séance: Patrice VERGÉ

Objet: Location du T2 de la Mairie à compter du 15/08/2022 - DE_2022_0801

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Affed OUAHAB a donné congé de son logement au mois de juillet.
Le Président expose que M. Patrick BAYLE, a déposé une demande de location pour le T2 de la Mairie à compter du 15 août 2022.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide de louer le T2 de la Mairie à M. Patrick BAYLE. Le loyer mensuel est fixé à 320 €, et la caution à un mois de loyer soit 320 €.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Objet: Demande subvention association ACCES - DE_2022_0802

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme l'ensemble des maires du Pays de Sault, il a reçu la visite de l'association ACCES basée à la Maison de la Montagne.
Le Président expose qu'il est souhaitable d'apporter une aide financière à l'association.

Il prie le Conseil de délibérer.

Le Conseil ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide d'octroyer à l'association ACCES une subvention de 150 € et de prévoir les crédits nécessaires à l'article 65748 – Subvention de fonctionnement Personnes droit privé
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Objet: DM02-2022 COM - Virements credits Subv ACCES - DE_2022_0803

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	150.00	
618	Divers	-150.00	
	TOTAL :	**0.00**	**0.00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.